



## **PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE** **DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le PLU fera l'objet d'une modification simplifiée n°2 pour :

- . Limiter les accès et les entrées charretières lors des divisions parcellaires
- . Encadrer les teintes d'enduit et les finitions et renforcer la réglementation des clôtures
- . Revoir la définition des annexes et éventuellement le nombre d'annexes par tènement afin de favoriser la réalisation de « carport » sur les parcelles
- . Encadrer les exhaussements de sol en zone agricole
- . Revoir / préciser la définition de l'emprise au sol afin d'exclure les constructions de type « pergola bioclimatique »

**Le dossier du projet sera mis à la disposition du public à la mairie pendant 30 jours ouvrables consécutifs du 16 mai au 24 juin 2022 - aux jours et heures habituels d'ouverture au public :**

- Lundi de 16 à 19 heures
- Mardi de 10 à 12 heures
- Vendredi de 10 à 12 heures et de 16 à 18 heures
- Samedi de 9 à 11 heures

Les permanences du jeudi 26 mai au samedi 28 mai 2022 inclus et du samedi 4 juin au lundi 6 juin 2022 inclus n'auront pas lieu .

Les observations pourront être consignées sur un registre.

Philippe SOLER, Maire.